

LE MANUEL DE LA TRANSITION RÉPUBLICAINE

*Comment analyser, comparer et tester un projet
politique grâce aux intelligences artificielles*

Complément méthodologique du manifeste : *Le Bon Sens
en Politique.*

ISBN 979-8-1840-6465-9

Maxime Siesse — 2026

Avertissement de l'auteur

Ce document n'est pas le manifeste complet. Il en extrait exclusivement les éléments factuels, chiffrés, juridiques et structurants nécessaires à une analyse rigoureuse par une intelligence artificielle ou par tout citoyen souhaitant exercer son esprit critique.

Pour comprendre la genèse, les développements argumentatifs, la philosophie politique et la voix littéraire de la Transition Républicaine, lisez le manifeste complet, disponible sous le titre : ***Le bon sens en politique.***

La singularité du projet en deux phrases

La Transition Républicaine est le seul des sept scénarios politiques actuels qui commence par traiter les causes du blocage institutionnel avant de promettre des politiques sectorielles. Les six autres supposent à tort qu'il sera possible d'appliquer leur programme dans un cadre structurel qui paralyse déjà les gouvernements depuis plusieurs décennies.

TABLE DES MATIÈRES

Pages liminaires

- Avertissement de l'auteur : Nature du document et lien avec *Le bon sens en politique*
- Protocole technique d'audit (Open Source) : Configuration du prompt de crash-test pour l'Intelligence Artificielle

Introduction

- *Avant de sauver le monde, remettons la France en état*
- L'accumulation des verrous institutionnels : pourquoi le système bloque par construction
- La parenthèse exceptionnelle d'un an : sortir de la foi, entrer dans la vérifiabilité

Chapitre I : le diagnostic structurel

- 1. Les sept verrous de l'immobilisme français : Analyse descriptive des blocages normatifs et administratifs
- 2. Radiographie budgétaire : État des lieux des comptes publics (Situation arrêtée en juin 2026)
- 3. [Zone d'examen I] : *Variables de crash-test du diagnostic à soumettre à l'IA*

Chapitre II : la méthode de la transition

- 1. Le cadre de la parenthèse républicaine : Un dispositif démocratique borné, écrit et temporaire
- 2. Chronologie de l'action : Les cinq étapes de l'enchaînement démocratique
- 3. Le calendrier opérationnel : Plan d'exécution administrative et pilotage de l'appareil d'État
- 4. [Zone d'examen II] : *Audit de la chronologie et faisabilité du calendrier de transition*

Chapitre III : l'équilibre budgétaire chiffré

- 1. Les huit leviers financiers : Activation simultanée des réallocations et des coupes structurelles
- 2. Le bilan consolidé : Modélisation du retour à l'équilibre (Objectif zéro déficit en 12 mois)
- 3. Sécurisation du modèle : Marge de sécurité et calcul du dividende d'attractivité économique
- 4. [Zone d'examen III] : *Crash-test macro-économique et élasticité des recettes face aux chocs*

Chapitre IV : les sept garanties écrites

- 1. Les clauses de protection : Préservation des droits des citoyens, de l'épargne et des services essentiels
- 2. Les verrous anti-dérive : Mécanismes d'arrêt automatique en cas d'écart des indicateurs clés
- 3. [Zone d'examen IV] : *Analyse des risques de contournement et étanchéité des garanties*

Chapitre V : preuves et précédents historiques

- 1. Du pragmatisme local aux réformes globales : Ce que nous enseigne la méthode de gestion de crise (Exemple de Notre-Dame-des-Landes)
- 2. Analyses comparées internationales : Les enseignements des redressements structurels (Italie, Canada, Suède, Irlande, Grèce)
- 3. [Zone d'examen V] : *Limites des analogies historiques et limites de répliquabilité au modèle français*

Chapitre VI : le banc d'essai des objections

- 1. Les 12 objections majeures : Synthèse des critiques techniques issues des premières simulations
- 2. Réponses et contre-mesures : Réponses juridiques, budgétaires et institutionnelles à chaque point de friction
- 3. [Zone d'examen VI] : *Formulation de contre-objections résiduelles et scénarios du pire*

Chapitre VII : le fondement juridique du référendum

- 1. L'Article 11 de la Constitution : Pourquoi il est la seule clé de voûte légale possible
- 2. Le souverain primaire face aux blocages :
Légitimité directe vs filtres juridictionnels ordinaires
- 3. [Zone d'examen VII] : *Robustesse du recours à l'article 11 face aux risques de conflits juridictionnels*

Conclusion

- La Transition Républicaine comme force de la méthode face au culte de la personnalité
- L'invitation à l'examen critique : *Si vous trouvez une meilleure méthode, prenez-la*
- *À vous de juger. Ne me croyez pas. Testez.*

Mode d'emploi : Le protocole d'audit IA (Open Source)

Le présent ouvrage est mis à jour régulièrement en fonction de l'actualité politique et budgétaire. La dernière version numérique de ce fichier et les prompts comparatifs sont toujours disponibles sur : **transition-republicaine.fr/le-test-des-ia**.

Pour tester vous-même la robustesse de ce modèle, copiez-le dans votre presse-papiers et soumettez-le à un grand modèle de langage (GPT-4, Claude 3.5 Sonnet, Gemini Pro) accompagné du protocole d'analyse suivant :

PROMPT DE CRASH-TEST :

« Agis en tant qu'expert en macro-économie, juriste constitutionnel et auditeur indépendant des politiques publiques. Tu vas analyser le chapitre du "Manuel de la Transition Républicaine" que je vais te soumettre. Ton objectif unique est de chercher les failles : angle mort budgétaire, risque de censure juridique (notamment sur l'usage de l'article 11), effet inflationniste ou ralentissement administratif. Ne sois pas complaisant, cherche le point de rupture. Produis une note critique sur la viabilité technique de ce levier et liste les contre-objections résiduelles. »

Introduction : la fin de l'argument d'autorité

Avant de sauver le monde, remettons la France en état.

Ce manuel n'est pas un programme politique classique. Il n'est pas non plus une simple défense d'une candidature. Il est un outil conçu pour permettre à tout citoyen, quel que soit son camp, d'exercer son jugement de manière rigoureuse sur les projets politiques qui lui sont proposés.

La France est aujourd'hui paralysée. Non par manque d'idées, mais par l'accumulation de verrous institutionnels, budgétaires et normatifs qui rendent toute réforme d'envergure presque impossible dans le cadre actuel. Depuis quarante ans, aucun gouvernement n'a pu transformer durablement le pays. Pas par lâcheté individuelle, mais par construction du système.

La pathologie de l'injonction à la croyance

Depuis des décennies, le débat politique français souffre d'une même pathologie : l'injonction à la croyance. Chaque candidat, chaque parti présente son programme comme le seul rigoureux, le seul finançable, le seul réaliste. Les citoyens, quant à eux, sont sommés de choisir un camp sur la base de promesses de campagne ou de postures rhétoriques.

Ce manuel propose une rupture épistémologique : **la vérifiabilité démocratique.**

Nous refusons l'argument d'autorité. Un projet politique moderne ne doit pas demander qu'on le croie, il doit donner les outils pour être testé. En utilisant l'intelligence artificielle non pas comme un outil de séduction ou de rédaction de discours, mais comme un simulateur de crash-test, nous déplaçons le débat du champ de l'émotion vers celui de la structure.

Face au blocage, la Transition Républicaine propose une parenthèse exceptionnelle d'un an : une méthode démocratique, bornée, écrite et vérifiable, destinée à rétablir les conditions minimales de fonctionnement de la République. Elle ne promet pas de miracle. Elle propose une mécanique claire, chiffrée, opposable, soumise au jugement du peuple par référendum.

Ce kit pose un cadre, huit leviers, sept verrous juridiques et un modèle macro-économique. Il en extrait les éléments factuels, chiffrés et argumentés nécessaires à une analyse sérieuse. Il expose le diagnostic, la méthode, les leviers budgétaires, les garanties démocratiques, les précédents historiques et les objections les plus sérieuses. Il est conçu pour être soumis, tel quel, aux intelligences artificielles ou à tout citoyen qui souhaite exercer son esprit critique.

Ne le lisez pas comme un évangile, utilisez-le comme un banc d'essai. Il ne vous demande pas d'être d'accord. Il vous demande d'examiner.

C'est la seule exigence de ce projet : que la politique sorte enfin du registre de la confiance aveugle pour entrer dans celui de la vérifiabilité.

I. Le diagnostic

La France est paralysée par sept verrous structurels et par une situation budgétaire qui ne laisse plus de marge à l'inaction.

Les sept verrous structurels

Aucun gouvernement français n'a pu, depuis quarante ans, réformer durablement le pays. Pas par lâcheté individuelle — par construction. Sept verrous, indépendants les uns des autres mais liés entre eux, rendent toute réforme d'envergure extrêmement difficile dans le cadre actuel — comme l'a montré la chute de cinq gouvernements en moins de vingt mois.

- **Verrou 1** — La cavalerie bancaire de la dette. L'État emprunte aujourd'hui pour rembourser les intérêts des emprunts précédents. Ce mécanisme, illégal pour un particulier ou une entreprise, est devenu la pratique courante de la République depuis la loi du 3 janvier 1973 (Pompidou-Giscard), ratifiée par Maastricht (article 104, devenu article 123 du Traité de Lisbonne) qui interdit à la Banque de France de prêter directement à l'État.
- **Verrou 2** — La Constitution subordonnée aux traités. L'article 55 de la Constitution place les traités internationaux au-dessus des lois nationales. L'article 88-1 transfère explicitement des compétences à l'Union européenne. Conséquence : toute réforme structurelle de souveraineté budgétaire, monétaire ou commerciale exige une modification constitutionnelle préalable, donc un référendum. C'est juridiquement la seule voie ouverte — et c'est précisément celle que la Transition propose.

- **Verrou 3** — L'inflation normative. Plus de 450 000 normes en vigueur en France en 2026. Le Code du travail a triplé en cinquante ans. Chaque réforme ajoute des normes ; aucune n'en retire. Résultat : les entreprises, les médecins, les agriculteurs, les professeurs, les maires consacrent une part croissante de leur temps à la paperasse plutôt qu'à leur métier.
- **Verrou 4** — La judiciarisation. Le pouvoir des juges (Conseil constitutionnel, Conseil d'État, Cour de cassation, juridictions administratives) a remplacé celui des élus dans de nombreux domaines. Une décision démocratique peut être annulée par une décision juridictionnelle non élue, au nom d'une interprétation de principes vagues (égalité, fraternité, dignité).
- **Verrou 5** — Le principe de précaution. Inscrit dans la Constitution en 2005, il est devenu en pratique un principe d'inaction. Toute innovation, toute construction, toute prise de risque entrepreneuriale est désormais bloquée préventivement par crainte d'effets négatifs hypothétiques.
- **Verrou 6** — La classe politique professionnalisée. La quasi-totalité des élus nationaux sont issus de carrières politiques : permanents de parti, cabinets ministériels, énarchie. Le rapport au réel s'éloigne. La carrière dépend du parti, qui dépend des médias, qui filtrent. L' élu n'est plus comptable devant ses électeurs mais devant la machine partisane et médiatique qui l'a fait.
- **Verrou 7** — Le mur médiatique. Les grands médias, par leur concentration (huit milliardaires possèdent l'essentiel de la presse française) et par la sociologie de leurs journalistes, filtrent les voix

qui sortent du consensus du moment. Une voix nouvelle qui ne passe pas par leurs plateaux n'existe pas politiquement. Un candidat dépendant des plateaux ne peut plus les critiquer.

Sept verrous, sept impossibilités. Aucun parti traditionnel, aussi bien intentionné soit-il, ne peut tenir ses promesses dans ce cadre. Pas par lâcheté : parce qu'il sait, en les faisant, qu'il ne pourra pas les tenir.

La situation budgétaire — juin 2026

Les chiffres ci-dessous proviennent des publications officielles de l'Insee et de l'Agence France Trésor. Ils sont vérifiables.

Dette publique

- 115,6 % du PIB fin 2025 (3 460,5 milliards d'euros). Niveau jamais atteint hors période de crise majeure (guerre, Covid).
- La France est désormais le troisième pays le plus endetté de l'Union européenne, derrière la Grèce (153,6 %) et l'Italie (135,3 %).
- L'Allemagne, à titre de comparaison, est à 62,4 % du PIB.

Déficit public

- 5,1 % du PIB en 2025 (152 milliards d'euros).
- 5,3 % du PIB attendu en 2026 (135-140 milliards d'euros).
- Le seuil de Maastricht est fixé à 3 % du PIB. La France le dépasse continuellement depuis 2002, à l'exception de 2018-2019.

Émissions de dette et charge d'intérêts

- 530 milliards d'euros de dette à émettre en 2026 — record absolu, supérieur à 2020 (année Covid).
- Le taux de couverture des adjudications est en baisse depuis six mois : les marchés commencent à demander des taux plus élevés pour absorber la dette française.
- La charge d'intérêts est passée de 64,7 milliards d'euros en 2025 à environ 74 milliards d'euros projetés en 2026 — équivalent au budget de l'Éducation nationale.

Crise institutionnelle

- Depuis la dissolution de juin 2024, l'Assemblée nationale est divisée en trois blocs quasi égaux (gauche, bloc central, extrême droite), incapables de former une majorité de gouvernement stable.
- Cinq gouvernements sont tombés en moins de vingt mois : Borne (démission), Attal (dissolution), Barnier (censure décembre 2024), Bayrou (premier Premier ministre de la Ve République renversé sur un vote de confiance, le 8 septembre 2025 : 364 voix contre, 194 pour), Lecornu I (démission en 24 heures).
- Le gouvernement Lecornu II, en exercice depuis octobre 2025, a recouru à l'article 49.3 le 20 janvier 2026 pour faire adopter la partie recettes du budget.

Aucun pays développé n'a rétabli durablement son équilibre budgétaire sans soit une parenthèse de réformes structurelles intenses, soit une intervention extérieure (Troïka). La France a le choix entre les deux. Pas entre l'une et le statu quo.

[ZONE D'EXAMEN I]

Variables de crash-test du diagnostic à soumettre à l'IA :

- **Le point de friction** : L'inertie de la dette publique et la rigidité des dépenses de fonctionnement de l'État.

- **Le test de robustesse** : Demandez à l'IA d'analyser si les sept verrous structurels identifiés ici intègrent correctement les dernières évolutions réglementaires et budgétaires de l'année en cours (2026).
- **Le prompt ciblé** : « *En te basant sur le diagnostic budgétaire du Chapitre I, calcule la probabilité que les sept verrous identifiés provoquent une crise de liquidité si aucune réforme structurelle n'est votée dans les 6 mois. Identifie les angles morts potentiels du diagnostic.* »

II. La méthode

Une parenthèse exceptionnelle d'un an, démocratique, bornée, écrite. Cinq étapes qui s'enchaînent. Sans précipitation, sans austérité brutale, sans concentration durable du pouvoir.

Les cinq étapes de la Transition

Étape 1 — La règle d'or constitutionnelle

Dans le premier mois suivant l'élection présidentielle de 2027, un référendum constitutionnel inscrit dans la Constitution française :

- L'obligation d'un budget structurellement équilibré dans un délai défini (cinq ans maximum).
- La modification de l'article 55 : les engagements internationaux ne peuvent prévaloir sur les lois nationales que dans la mesure où ils respectent la souveraineté budgétaire.
- La modification de l'article 88-1 : les transferts de compétence à l'Union européenne sont révocables par référendum à la majorité absolue.
- La sortie unilatérale du marché européen de l'électricité, qui surfacture aux consommateurs français une électricité produite à 70 % par leur parc nucléaire national.

Le référendum, accepté par le peuple, place ces réformes au-dessus du droit ordinaire et les rend opposables aux juridictions constitutionnelles et européennes. Le fondement juridique de cette procédure est détaillé en section VII.

Étape 2 — Le budget rééquilibré

Huit leviers budgétaires sont activés simultanément dans la première année (chiffage détaillé en section III). L'objectif n'est pas l'austérité : il est de revenir à un budget en équilibre structurel sans toucher aux dépenses régaliennes (sécurité, justice, défense, éducation, santé).

Étape 3 — La libération économique par l'échange

Une mécanique simple et juste : pour chaque norme supprimée, une niche fiscale ou une aide compensatoire correspondante est également supprimée. L'État ne demande plus aux entreprises de respecter des règles tout en les indemnisant pour qu'elles le fassent. Il leur rend leur liberté en échange de leurs aides.

Le principe de précaution, devenu principe d'inaction, est remplacé constitutionnellement par un principe d'innovation et de responsabilité : la liberté de faire, contre la responsabilité de répondre des conséquences. Sept chantiers sectoriels (énergie, agriculture, santé, éducation, justice, sécurité, fonction publique) sont menés en parallèle selon ce principe.

L'impact sur l'emploi mérite une réponse honnête. Certaines entreprises devront réorganiser leurs fonctions administratives et d'ingénierie réglementaire devenues partiellement inutiles après simplification. Cela pourra entraîner des suppressions de postes dans ces activités. L'objectif du projet est que ces ressources soient progressivement redéployées vers des activités productives grâce à un environnement économique simplifié et à un dividende d'attractivité

accru (cf. section III). Cette transition ne sera ni instantanée ni uniforme selon les secteurs : certaines branches bénéficieront d'effets positifs dès la première année (énergie notamment), d'autres prendront davantage de temps.

Étape 4 — La reconstruction prudente

Cette étape n'appartient pas à la Transition. Elle appartient à la nouvelle Assemblée élue à l'été 2028 et aux gouvernements suivants. Sous le filtre permanent de la règle d'or constitutionnelle, les partis traditionnels et les nouvelles forces politiques pourront élaborer leurs programmes dans un cadre budgétaire enfin assaini.

Étape 5 — Le retrait à la grande cause

À partir de l'été 2028, le président de la Transition se retire de la politique quotidienne. Il consacre les quatre années restantes de son mandat à une seule mission : la guerre contre les narcotrafics — la seule menace véritablement irréversible pour la jeunesse française. Le Premier ministre, issu de la nouvelle majorité élue, dispose de tous les pouvoirs constitutionnels pour gouverner sans interférence.

La méthode d'exécution administrative

L'objection la plus sérieuse au calendrier serré de la Transition concerne la haute administration. Un préfet, un directeur d'administration ou un secrétaire général ne dira jamais non à un gouvernement. Il dira : « dans dix-huit mois », ce qui revient au même. La Transition anticipe cette difficulté et propose une méthode d'exécution administrative explicite.

- Les préfets, directeurs d'administration centrale et secrétaires généraux sont nommés en début de mandat sur la base de leur capacité d'exécution démontrée, et non de leur ancienneté ou de leur appartenance à un corps. Cette pratique est constitutionnelle (nominations en Conseil des ministres) et a été utilisée par tous les présidents de la Ve République.
- Les textes (lois, ordonnances, décrets, circulaires) sont préparés pendant l'année zéro (2026-2027) par l'équipe républicaine constituée à cet effet. Ils ne sont pas écrits après l'élection — ils sont prêts à être signés au moment où le pouvoir est pris. La rédaction préalable est ce qui rend le calendrier serré tenable.
- Les priorités administratives sont publiées chaque mois. Chaque ministre, chaque préfet, chaque directeur d'administration sait précisément ce qui doit être livré, à quelle date, avec quel résultat mesurable. L'évaluation est mensuelle, publique, transparente.

Cette méthode ne remet en cause ni les fonctionnaires ni leur compétence. Elle repose au contraire sur leur loyauté constitutionnelle — qui est leur engagement professionnel le plus fondamental. L'administration

française applique quotidiennement des alternances politiques parfois très profondes : nominations, circulaires, priorités, arbitrages changent à chaque changement de gouvernement. La Transition s'inscrit dans ce cadre habituel, en l'organisant simplement avec plus de précision et plus de rapidité.

La Transition ne demande pas à l'administration de désobéir à elle-même. Elle lui demande d'appliquer la loi nouvelle aussi rapidement qu'elle a appliqué l'ancienne. C'est sa mission fondamentale.

Le calendrier complet

Année zéro (2026-2027) — La préparation

Constitution d'une équipe républicaine apolitique : hauts fonctionnaires loyaux, médecins, policiers, magistrats, chefs d'entreprise, agriculteurs, enseignants. Rédaction préalable de l'ensemble des textes : projets de loi, décrets, ordonnances, référendums. Tour de France des maires pour recueillir 579 parrainages.

Printemps 2027 — L'élection présidentielle

Le candidat de la Transition se présente sur un mandat de méthode, et non sur un projet idéologique. Les Français votent en connaissance de cause : ils savent ce qui se passera, dans quel ordre, pendant combien de temps. L'élection ne donne pas un pouvoir personnel — elle donne un mandat clair pour appliquer ce qui a été préparé.

Juin-juillet 2027 — L'élection législative

Après son élection, le président dissout immédiatement l'Assemblée nationale. Des élections législatives sont organisées au suffrage universel direct. Chaque circonscription élit son député transitoire parmi les maires et conseillers territoriaux qui ont parrainé la candidature présidentielle. Chacun a signé publiquement la charte d'engagement : démissionner à la date prévue (été 2028), ne pas se représenter aux législatives ordinaires de 2028, ne pas faire de cette parenthèse un tremplin politique.

Les Français votent deux fois en 2027 — pour la même méthode, mais avec deux décisions distinctes. Aucune réforme constitutionnelle ne sera votée par une

Assemblée qui n'aurait pas elle-même été choisie par le peuple.

Été 2027 — L'enclenchement

Installation de l'Assemblée transitoire fraîchement élue. Référendum constitutionnel dans le premier mois sur la règle d'or, les articles 55 et 88-1, et la sortie du marché européen de l'électricité. Lancement simultané des sept chantiers sectoriels.

Si le peuple refuse les modifications constitutionnelles proposées par référendum, le président de la Transition démissionne immédiatement. Cette règle place la légitimité du projet exclusivement entre les mains du peuple. Aucune Transition ne peut se prolonger sans accord populaire explicite.

Automne 2027 — Le premier budget

Vote du premier budget d'effort. Activation des huit leviers budgétaires (détail en section III). Premiers effets visibles sur le pouvoir d'achat des Français dès l'hiver.

Hiver 2027-2028 — L'application

Une loi par semaine. Une simplification par semaine. Pendant ce temps, les partis politiques traditionnels (Rassemblement national, Nouveau Front populaire, Les Républicains, Renaissance, Parti socialiste, Place publique, et toute autre formation) sont libres et invités à préparer le programme avec lequel ils gouverneront la France après 2028, dans un cadre budgétaire enfin assaini.

Printemps 2028 — L'évaluation

Évaluation publique des résultats de la Transition. Loi rectificative pour ajuster ce qui doit l'être. Audit de la Cour des comptes. Information directe des Français secteur par secteur, sans filtre médiatique.

Été 2028 — La dissolution

L'Assemblée transitoire se dissout, conformément à son engagement. Élections législatives convoquées. La République retrouve son fonctionnement normal. Cette dissolution est l'acte le plus important du projet : c'est par elle que la parenthèse se referme et que la démocratie ordinaire reprend.

Automne 2028 — La nouvelle Assemblée

La nouvelle Assemblée nationale est élue. Une majorité politique se dégage. Un Premier ministre est nommé, disposant de tous les pouvoirs constitutionnels pour mettre en œuvre le projet pour lequel ses électeurs ont voté. La reconstruction normative prudente commence, sous le filtre permanent de la règle d'or.

2028-2032 — La grande cause

Le président reste en fonction, mais sur une seule mission : porter la lutte contre les narcotrafics. Il n'intervient plus dans la politique quotidienne, qui appartient au Premier ministre. À la fin de son mandat, en 2032, il quitte la vie publique. Il ne sollicite pas de second mandat. Il rejoint son projet personnel d'après-mandat, financé en transparence avant son élection.

Un an pour rééquilibrer. Quatre ans pour gouverner. Aucun pour se garder.

[ZONE D'EXAMEN II]

Variables de crash-test de la méthode à soumettre à l'IA :

- **Le point de friction** : Le respect d'un calendrier strict de 12 mois face à la lenteur habituelle de l'administration française.
- **Le test de robustesse** : Évaluer le risque de paralysie administrative entre l'annonce du référendum et l'exécution des décrets.
- **Le prompt ciblé** : *« Analyse le calendrier des cinq étapes de la Transition Républicaine. En prenant en compte l'historique des grandes réformes administratives en France, liste les trois principaux goulots d'étranglement qui pourraient ralentir l'exécution de cette méthode et propose des contre-mesures opérationnelles. »*

III. Le budget chiffré

Huit leviers, activés simultanément, ramènent le déficit de 170 milliards d'euros à zéro en un an — avec une marge de sécurité.

Pourquoi personne ne l'a fait avant ?

L'objection la plus fréquente face à ces huit leviers est la suivante : « si c'était si simple, pourquoi aucun gouvernement ne l'a fait avant ? » La réponse est précise et tient en trois points.

- Premièrement, aucun gouvernement n'a jamais accepté de supprimer simultanément les normes, les aides correspondantes et les niches qui en découlent. Les majorités successives ont préféré ajouter de nouveaux dispositifs aux anciens, créant la sédimentation administrative qui caractérise la France d'aujourd'hui. Le projet de la Transition est précisément de faire ce que personne n'a osé faire : les trois ensemble, dans la même séquence.
- Deuxièmement, les leviers chiffrés ici ne créent pas de recettes nouvelles par hausse d'impôts. Ils proviennent essentiellement de dépenses déjà existantes que l'État décide de ne plus financer, et de recettes que l'État cesse de renoncer à percevoir (niches non justifiées, électricité vendue au prix marginal). C'est une logique d'arbitrage, non de prélèvement.
- Troisièmement, aucun gouvernement de la Ve République n'a disposé d'un mandat exclusivement consacré à cela. Les présidents successifs ont eu d'autres priorités politiques, d'autres engagements

partisans, d'autres objectifs électoraux. La Transition Républicaine, par construction, n'a qu'un seul objectif : la remise à l'équilibre.

Ce n'est donc pas que la mesure était impossible. C'est que la combinaison méthode + mandat + concentration n'avait jamais été réunie.

Les huit leviers budgétaires

Chaque levier est chiffré dans une fourchette prudente, sur la base de rapports publics (Cour des comptes, IFRAP, Insee, OFCE). Les sources sont disponibles dans le manifeste complet.

Certaines mesures susciteront des oppositions importantes. La Transition n'a pas pour objet d'éviter le conflit démocratique, mais de le concentrer sur une période limitée, connue à l'avance et arbitrée par le suffrage universel. C'est cette concentration temporelle, et non sa suppression, qui rend le projet exécutable.

Levier 1 — Suspension des niches fiscales injustifiées

- Gain estimé : +90 Md€/an (fourchette : 75-105 Md€).
- Mécanisme : la France compte plus de 470 niches fiscales pour un coût total de 90-100 Md€/an. La majorité d'entre elles bénéficient à des intérêts particuliers et n'ont jamais fait l'objet d'évaluation. Suspension immédiate de toutes les niches non justifiées par un bénéfice d'intérêt général démontré et non transitoires.

Et les lobbys ? La transparence comme arme

L'objection est prévisible : chaque niche a ses bénéficiaires organisés, et les gouvernements précédents ont tous reculé devant leur pression. La Transition répond par un dispositif, pas par du volontarisme.

- Toute demande de maintien d'une niche est publique. L'organisation qui défend son avantage fiscal doit le faire en pleine lumière : identité du demandeur, montant de l'avantage, ancienneté, arguments avancés. Tout est publié.
- La charge de la preuve est inversée. Ce n'est plus à l'État de justifier la suppression — c'est au bénéficiaire de démontrer publiquement le bénéfice d'intérêt général de son avantage, devant des Français à qui l'effort collectif est demandé.
- La pression change mécaniquement de camp. Défendre un avantage acquis en pleine lumière, pendant un effort national, coûte plus cher en réputation que l'avantage ne rapporte. Le lobbying prospère dans l'ombre des cabinets ; il s'étiole en place publique.

Ce dispositif s'inscrit dans la logique générale du projet : l'écrit, le public et l'opposable comme protections contre la capture. Ce qui borne le président (garanties écrites publiées avant l'élection) borne également les intérêts particuliers (demandes de maintien publiées avant l'arbitrage).

À ce mécanisme de transparence s'ajoute une compensation économique réelle : les entreprises qui perdent des niches gagnent simultanément sur trois autres tableaux — une électricité nettement moins chère (levier 6), des normes massivement réduites

(étape 3), et le remplacement du principe de précaution par un principe d'innovation. La perte d'avantages fiscaux ciblés est échangée contre un environnement d'exploitation structurellement allégé, qui bénéficie à toutes les entreprises et non aux seules organisées pour obtenir des niches. L'adaptation est rapide parce que l'échange est favorable.

Les niches profitent à ceux qui savent les obtenir. La simplification profite à tous. La Transition remplace l'avantage négocié par la liberté générale.

Levier 2 — Gel de la transition verte bureaucratique

- Gain estimé : +15 Md€/an (fourchette : 10-20 Md€).
- Mécanisme : gel des dépenses bureaucratiques accompagnant la transition écologique (subventions de fonctionnement aux ONG environnementales, agences décentralisées, études d'impact redondantes). Les investissements productifs (réseau électrique, EPR, infrastructures) sont préservés.

Levier 3 — Réduction du fonctionnement de l'État

- Gain estimé : +25 Md€/an (fourchette : 18-32 Md€).
- Mécanisme : non-remplacement de 1 fonctionnaire sur 3 dans les fonctions support (en dehors des fonctions régaliennes). Fusion d'agences redondantes. Suppression de l'Arcom (transfert au CSA réformé) et de structures administratives doublonnées.

Levier 4 — Lutte contre la fraude par l'IA

- Gain estimé : +20 Md€/an (fourchette : 15-25 Md€).
- Mécanisme : croisement automatisé des fichiers (sociaux, fiscaux, douaniers) par intelligence artificielle. La Cour des comptes estime la fraude sociale à 10-15 Md€ et la fraude fiscale à 80-100 Md€/an. Récupération d'une fraction significative.

Levier 5 — Gel des grands projets non prioritaires

- Gain estimé : +8 Md€/an (fourchette : 6-12 Md€).
- Mécanisme : gel des projets d'investissement public non prioritaires (lignes ferroviaires sous-rentables, monuments prestige, programmes culturels surdimensionnés). Les projets régaliens et stratégiques (défense, sécurité, énergie) sont préservés.

Levier 6 — Sortie du marché européen de l'électricité

- Gain estimé : +25 Md€/an (fourchette : 20-30 Md€).
- Mécanisme : la France produit 70 % de son électricité à coût marginal très bas (parc nucléaire amorti). Le mécanisme européen oblige à la vendre au prix marginal du gaz, ce qui transfère 25-30 Md€/an de pouvoir d'achat des Français vers les producteurs européens. Sortie par dérogation constitutionnelle, validée par référendum.

Levier 7 — Modernisation de l'État par l'IA

- Gain estimé : +7 Md€/an (fourchette : 5-10 Md€).
- Mécanisme : déploiement massif d'IA dans les fonctions répétitives de l'administration (instruction

de dossiers simples, première analyse de demandes, gestion documentaire). Gain de productivité et réduction des effectifs support.

Levier 8 — Suspension de l'aide publique au développement

- Gain estimé : +12 Md€/an (fourchette : 10-14 Md€).
- Mécanisme : la France dépense environ 13 Md€/an en aide publique au développement, dont une part substantielle bénéficie à des pays dont les dirigeants pratiquent l'évasion et achètent des biens immobiliers à Paris. Suspension intégrale pendant la durée du rééquilibrage budgétaire. L'aide humanitaire d'urgence est préservée.

Bilan budgétaire

- Total brut des huit leviers : entre 159 et 248 Md€/an selon les hypothèses. Fourchette médiane prudente : +202 Md€/an.
- Coûts compensatoires (transitions, indemnités de départ, accompagnement social, modernisation des outils) : 19 Md€/an estimés.
- Solde net : +183 Md€/an.
- Déficit annuel à combler : 170 Md€.
- Marge de sécurité : 13 Md€/an.

Le déficit annuel français de 170 milliards d'euros est intégralement couvert par les huit leviers, avec une marge de sécurité de 13 milliards d'euros pour absorber les surprises d'exécution.

Le dividende d'attractivité

À partir de la deuxième année, un effet secondaire vertueux est plausible, qui n'est pas inclus dans le calcul ci-dessus : le dividende d'attractivité. Il s'agit d'un pari politique fondé sur des précédents observés (cf. section V), et non d'une certitude budgétaire.

Quand un pays s'engage dans un rééquilibrage budgétaire jugé crédible par les marchés (constitutionnel, calendrier opposable, écrit, public), une baisse progressive des taux d'emprunt et un regain d'attractivité sont plausibles, comme cela a été observé au Canada (1995-1998), en Suède (1992-1998) ou en Irlande (2008-2014). Les capitaux qui ont fui peuvent revenir en partie. L'attractivité pour les entreprises étrangères peut s'améliorer. La consommation peut reprendre, soutenue par la baisse des factures d'énergie. Aucun de ces effets n'est garanti — tous sont rendus plus probables par la crédibilité du dispositif.

Estimation prudente : +15 à 22 Md€/an de recettes fiscales nouvelles à partir de la deuxième année, hors couverture du déficit. Cette marge potentielle permettrait à la nouvelle Assemblée élue en 2028 de financer ses priorités politiques sans alourdir la dette.

Le rééquilibrage budgétaire de la Transition n'a pas vocation à appauvrir la France. S'il est conduit de manière crédible, il peut au contraire la rendre de nouveau attractive — et donc plus riche.

Comment l'Europe réagira-t-elle ?

La question des relations avec l'Union européenne mérite une réponse explicite et non rhétorique.

Personne ne peut affirmer aujourd'hui avec certitude la réaction des institutions européennes à un mandat français de modification constitutionnelle. Deux scénarios principaux sont possibles, et la Transition les assume tous les deux.

- Premier scénario : l'Union ouvre une procédure d'infraction ou de manquement. La France l'assume, car elle a au préalable inscrit la modification dans sa Constitution par référendum. Le conflit juridique est ouvert, mais il est démocratiquement légitimé. Les Français ont arbitré.
- Deuxième scénario : l'Union négocie. Parce qu'il ne s'agit pas de Malte ou de Chypre, mais de la deuxième économie de la zone euro, de la deuxième armée, du premier producteur agricole, de la première puissance nucléaire civile, et du premier territoire maritime de l'Union. Une crise majeure avec la France obligerait les institutions européennes à choisir entre l'affrontement et la négociation.

La Transition Républicaine est donc une stratégie politique assumée : elle pose un rapport de force démocratique fondé sur un référendum constitutionnel et propose une évolution des règles européennes. Elle ne prétend pas que l'Europe sera contrainte d'accepter ; elle affirme que l'Europe devra choisir.

Cette stratégie n'est ni inédite ni illégitime. Plusieurs États membres ont déjà négocié des aménagements constitutionnels ou conventionnels après des votes populaires (Danemark sur Maastricht en 1992-1993, Irlande sur Nice en 2001-2002, sur Lisbonne en 2008-2009, Royaume-Uni sur la PAC dans les années 1980).

La France propose ici la même chose, dans un cadre démocratique strict.

La Transition Républicaine n'engage pas l'Europe à accepter. Elle engage la France à proposer, après un vote populaire explicite. C'est l'Europe qui devra ensuite choisir entre la négociation et l'affrontement.

[ZONE D'EXAMEN III]

Variables de crash-test macro-économique à soumettre à l'IA :

- **Le point de friction** : L'élasticité fiscale (la réaction des acteurs économiques face à l'activation simultanée de 8 leviers).
- **Le test de robustesse** : Simuler l'impact si le « dividende d'attractivité » (le retour sur investissement des réformes) met 18 mois à se matérialiser au lieu des 12 mois prévus.
- **Le prompt ciblé** : « Prends les 8 leviers budgétaires du Chapitre III. Applique-y un scénario de crise macro-économique (croissance ralentie à l'échelle européenne). Le modèle parvient-il toujours à ramener le déficit à zéro en un an grâce à sa marge de sécurité, ou le calendrier doit-il être décalé ? Calcule l'écart résiduel. »

IV. Les sept garanties écrites

Toute parenthèse exceptionnelle doit être bornée. Sept garanties, écrites, opposables, vérifiables, encadrent la Transition Républicaine.

Garantie 1 — Mission limitée et bornée

Le mandat de la Transition porte exclusivement sur les quatre missions définies à l'avance : rééquilibrer le budget, restaurer la souveraineté juridique, désactiver les normes paralysantes, réparer les institutions. Aucune action en dehors de ce périmètre.

Garantie 2 — Mission d'un an, effacement présidentiel ensuite

La phase active de la Transition dure douze mois, du printemps 2027 à l'été 2028. À l'issue, le président s'engage publiquement à ne plus intervenir dans la conduite quotidienne du gouvernement. Il nomme le Premier ministre issu de la majorité élue en 2028 et cesse toute intervention dans la politique intérieure. Il n'exerce plus que les compétences que la Constitution lui confie normalement (diplomatie, défense, parole d'arbitre dans la grande cause). Toute la politique intérieure redevient celle de la majorité parlementaire élue.

Cet engagement n'est pas une simple promesse. Il est inscrit dans la charte signée publiquement avant l'élection, opposable et vérifiable. Sa violation déclencherait les mécanismes prévus à la Garantie 7 (RIP renforcé et destitution allégée).

Garantie 3 — Dissolution automatique de l'Assemblée transitoire

L'Assemblée transitoire signe à son entrée en fonction une charte qui prévoit sa dissolution automatique à l'été 2028. Aucune décision discrétionnaire — la dissolution est mécanique et inscrite dans la lettre de mission. Les législatives ordinaires sont convoquées dans la foulée.

Garantie 4 — Non-renouvellement présidentiel

Le président de la Transition ne sollicite pas de second mandat. C'est un engagement signé publiquement avant l'élection, et constitutionnellement vérifiable. Il quitte la vie publique en 2032, vers un projet personnel d'après-mandat défini et financé en transparence avant son élection.

Garantie 5 — Consultation référendaire des actes majeurs

Tous les actes structurants — règle d'or, modification des articles 55 et 88-1, sortie du marché européen de l'électricité, RIP renforcé, article 68 allégé — sont soumis au peuple par référendum. Aucune réforme constitutionnelle imposée par décret ou ordonnance.

Garantie 6 — Calendrier public, écrit, opposable

L'intégralité du calendrier — semaine par semaine — est publié avant l'élection. Chaque vote, chaque référendum, chaque texte est annoncé. Tout retard ou écart du calendrier déclenche un mécanisme de

transparence publique et un possible vote de confiance.

Garantie 7 — Le peuple peut révoquer celui qui trahit

C'est la garantie ultime — et la plus innovante. La Transition propose, par référendum, de rendre opérationnels deux dispositifs constitutionnels qui dorment aujourd'hui dans la Ve République :

- Le référendum d'initiative partagée (article 11) est ramené de 4,7 millions de signatures en neuf mois à 2 millions de signatures en six mois. À ce seuil, n'importe quel sujet d'intérêt national peut être soumis directement au peuple.
- La procédure de destitution (article 68) est allégée : en cas de rupture manifeste d'engagement constatée par les parlementaires à la majorité simple, le peuple est consulté par référendum à majorité absolue pour confirmer ou non la destitution.

Ces deux dispositifs permettent au peuple de révoquer celui qui trahirait. Aucun président de la Ve République ne dispose aujourd'hui d'un garde-fou aussi rigoureux. La Transition Républicaine s'impose à elle-même plus de garanties démocratiques qu'aucune présidence ordinaire.

Trois consultations populaires successives

Une objection récurrente aux régimes exceptionnels concerne la concentration du pouvoir. La Transition Républicaine y répond par un dispositif inédit : entre

2027 et 2028, le peuple français est appelé à se prononcer plusieurs fois.

- Mai 2027 : élection présidentielle. Les Français choisissent le mandat de méthode et le calendrier publié.
- Juin-juillet 2027 : élection législative au suffrage universel direct, après dissolution. Les Français élisent les députés transitoires qui voteront les textes constitutionnels et budgétaires.
- Référendum d'enclenchement dans le premier mois (été 2027) : le peuple ratifie ou refuse les modifications constitutionnelles. Refus = démission immédiate du président.
- Été 2028 : élection législative ordinaire, après dissolution automatique de l'Assemblée transitoire. Les Français choisissent la majorité avec laquelle la France sera gouvernée pour les quatre années suivantes, dans le cadre budgétaire assaini.

À ces quatre consultations s'ajoutent les éventuels référendums d'initiative partagée déclenchés par les 2 millions de signatures du RIP renforcé, et la procédure de destitution allégée. Soit potentiellement six à sept moments démocratiques en moins de deux ans, là où une présidence ordinaire de la Ve République n'en compte que deux.

Le projet du moindre risque démocratique

Comparée aux six autres scénarios examinés (centre, social-démocratie, droite hors RN, RN, LFI/NFP, crise budgétaire ouverte), la Transition Republicaine apparaît, par construction, comme le projet le moins risqué pour la démocratie française. Cette affirmation n'est pas rhétorique. Elle se vérifie point par point.

- Démission immédiate si le référendum d'enclenchement est rejeté. Aucun autre projet politique ne s'impose ce critère de légitimité populaire.
- Non-représentation présidentielle en 2032, signée publiquement avant l'élection. Aucun autre président élu en 2027 ne renoncera à un second mandat.
- Calendrier opposable, semaine par semaine, publié avant l'élection. Aucun autre programme ne s'expose à une telle évaluation continue.
- Mandat de méthode et non d'idéologie. Le président ne demande pas aux Français d'adhérer à une vision du monde, mais d'autoriser une réparation.
- Six à sept consultations populaires en moins de deux ans, contre deux pour une présidence ordinaire.
- Destitution facilitée à majorité simple parlementaire confirmée par référendum populaire. Aucune autre présidence ne s'impose un tel mécanisme de révocation.

Une singularité démocratique inédite

Tous les référendums français récents ont été interprétés comme des plébiscites pour ou contre l'homme au pouvoir. De Gaulle en 1969 perd son référendum sur la régionalisation et démissionne — sa popularité personnelle était autant en jeu que le texte. Chirac en 2005 perd celui sur la Constitution européenne — les Français votent autant contre lui que contre le traité. Macron évite tout référendum depuis 2017, précisément pour ne pas s'exposer à ce mécanisme.

La Transition Républicaine rompt cette logique. Parce que son président s'est engagé publiquement à démissionner en cas de rejet, parce qu'il ne se représentera pas en 2032, parce qu'il n'a pas de carrière politique à protéger, parce que son mandat n'est pas idéologique — les Français pourront voter sur le texte plutôt que sur l'homme. C'est la première fois depuis le référendum constitutionnel de 1958 que la consultation populaire redeviendra véritablement un arbitrage sur le contenu et non sur le personnage présidentiel.

La Transition Républicaine n'est pas une parenthèse autoritaire. Elle est la séquence démocratique la plus intense que la Ve République ait connue depuis sa fondation — et la première où le peuple votera réellement sur des textes plutôt que sur un homme.

[ZONE D'EXAMEN IV]

Variables de crash-test des garanties à soumettre à l'IA :

- **Le point de friction** : L'étanchéité des clauses de sauvegarde face aux marchés financiers ou à l'inflation.
- **Le test de robustesse** : Chercher si un contournement juridique ou technique des garanties reste possible par un tiers.
- **Le prompt ciblé** : « *Agis en tant que spéculateur financier ou opposant technique au*

projet. Examine les 7 garanties écrites du Chapitre IV. Trouve une faille ou un angle mort juridique qui permettrait de contourner l'un des verrous anti-dérive sans déclencher les alertes automatiques. »

V. Preuves et précédents

La Transition Républicaine ne s'invente pas. Elle s'appuie sur des précédents documentés, en France comme ailleurs.

Notre-Dame nous l'a prouvé

Le 15 avril 2019, Notre-Dame de Paris brûle. Le président annonce sa reconstruction en cinq ans. Le projet est lancé : une mission dédiée, des compétences réunies, des financements transparents (842 millions d'euros levés en quelques mois), un calendrier strict, une coordination interministérielle directe. Les corps intermédiaires habituels — Arcom, Conseil d'État, principes de précaution, normes patrimoniales paralysantes — sont contournés ou suspendus pour la durée du chantier.

Résultat : le 7 décembre 2024, Notre-Dame de Paris rouvre ses portes. Le pari était jugé hors d'atteinte par la majorité des experts du patrimoine. Il a été tenu.

Pourquoi ? Parce qu'on a appliqué une méthode de mission temporaire, bornée, intensive — exactement ce que la Transition propose pour la France. Quand l'objectif est clair, la durée bornée, la méthode publique, les corps intermédiaires neutralisés temporairement et les financements vérifiables, l'État français sait faire. Quand ces conditions ne sont pas réunies, il ne sait pas faire.

Notre-Dame est la preuve que l'État français peut être efficace. Il ne lui manque qu'une chose : qu'on lui

applique partout la méthode qu'on a appliquée pour Notre-Dame.

L'Italie : Monti, puis Draghi

En novembre 2011, l'Italie est au bord de la crise budgétaire. Dette à 120 % du PIB, taux à 7 %, instabilité parlementaire, gouvernement Berlusconi paralysé. Le président de la République nomme Mario Monti, économiste et ancien commissaire européen, à la tête d'un gouvernement technique de mission.

Monti reçoit la plus large confiance parlementaire de l'histoire italienne hors période fasciste : 257 voix pour, 41 contre. Pas un changement de parti — un gouvernement de mission soutenu par la quasi-totalité du Parlement, à durée limitée, avec un mandat clair : redresser les finances publiques. La méthode est reconduite en 2021 avec Mario Draghi face à la crise sanitaire et économique.

Résultats : déficit italien ramené de 7,2 % en 2023 à 3,4 % en 2024. Dette ramenée de 155 % à 135 % du PIB. Spread avec l'Allemagne resserré. Crédibilité internationale restaurée.

L'Italie a montré qu'un gouvernement technique de mission, soutenu par une majorité parlementaire élue, peut redresser un pays en quelques années sans crise sociale majeure ni dérive autoritaire. La Transition Républicaine s'inspire de cette méthode, en l'adaptant au contexte présidentiel français : c'est le président élu (et non nommé) qui porte le mandat, ce qui renforce la légitimité démocratique.

Trois autres pays inspirants

Canada (1995-1998) — Jean Chrétien et Paul Martin

Le Canada des années 1990 est dans une situation comparable à celle de la France actuelle : dette élevée, déficit structurel, perte de confiance des marchés. Le gouvernement Chrétien, avec son ministre des Finances Paul Martin, applique un plan de rééquilibrage budgétaire en trois ans. Réduction des dépenses publiques de 19 %, fusion d'agences, simplification administrative. Résultat : le Canada redevient excédentaire en 1997 et le reste pendant dix ans, sans crise sociale majeure et avec l'appui de la population.

Suède (1992-1998) — Le redressement social-démocrate

Frappée par une crise bancaire grave en 1991-1992, la Suède applique un plan de redressement audacieux : nationalisation temporaire des banques en difficulté (puis reprivatisation à profit), refonte du système de retraites, réduction de 11 points de PIB des dépenses publiques en six ans. La Suède sort renforcée, avec un modèle social-démocrate adapté et un budget équilibré durablement.

Irlande (2008-2014) — La sortie de crise

Touchée de plein fouet par la crise de 2008, l'Irlande applique un plan d'ajustement intense : réduction des salaires de la fonction publique, fusion d'agences, refonte fiscale (TVA augmentée, impôt sur les sociétés maintenu attractif). Sortie du programme d'aide européen en 2014, croissance soutenue depuis, dette ramenée sous les 50 % du PIB. L'Irlande est désormais l'un des pays les plus dynamiques d'Europe.

Le contre-exemple : la Grèce

À l'inverse, la Grèce n'a pas voulu (ou pu) appliquer un rééquilibrage budgétaire interne quand il était encore temps. Résultat : crise ouverte en 2010, intervention de la Troïka (BCE, Commission européenne, FMI), austérité imposée de l'extérieur, baisse nominale des salaires et des pensions, explosion sociale, perte de souveraineté budgétaire pour une décennie. La dette grecque est aujourd'hui encore à 153,6 % du PIB.

Le scénario 5 du test des IA (crise budgétaire ouverte) est précisément le scénario grec appliqué à la France. C'est la conséquence mécanique du statu quo, si rien n'est fait avant 2028. À notre tour.

[ZONE D'EXAMEN V]

Variables de crash-test des analogies à soumettre à l'IA :

- **Le point de friction :** La spécificité du modèle social et culturel français par rapport aux pays cités en exemple (Suède, Canada).
- **Le test de robustesse :** Mesurer les limites de la répliquabilité de ces succès historiques en France.
- **Le prompt ciblé :** « Compare la situation de la Suède et du Canada au moment de leurs réformes avec la situation de la France en 2026. Évalue si les différences de structure de l'État et de culture syndicale invalident ou valident les

exemples historiques utilisés dans le Chapitre V.

»

VI. Objections les plus fortes

Tout projet politique sérieux doit anticiper les contre-exemples. Cette section présente cinq cas où des tentatives de redressement budgétaire ou de réforme structurelle ont échoué ou produit des effets inattendus. Pour chacun, nous expliquons pourquoi le précédent diffère de la Transition Républicaine — sans masquer les enseignements qu'il convient d'en tirer.

France 2012 — Le tournant social-libéral de Hollande

François Hollande est élu en mai 2012 sur le slogan « le changement, c'est maintenant », avec un programme de redressement budgétaire et de justice fiscale. Dès 2013, il opère un tournant social-libéral (CICE, pacte de responsabilité, loi El Khomri) qui rompt avec ses engagements de campagne. Résultat : défaite cuisante en 2017, renoncement à se représenter, effondrement durable du Parti socialiste.

Différence avec la Transition Républicaine : Hollande n'avait ni mandat de méthode opposable, ni calendrier public écrit, ni garantie de non-renouvellement, ni démission conditionnelle à un référendum, ni dissolution automatique. Il avait un programme idéologique classique soumis aux aléas parlementaires. Le précédent confirme par défaut la nécessité des garanties écrites que la Transition Républicaine propose.

Grèce 2010-2015 — L'austérité imposée

La Grèce est entrée en crise budgétaire ouverte en 2010 (dette à 146 % du PIB, déficit à 15 %). Trois plans d'aide ont été imposés par la Troïka avec des conditions extrêmement dures : réduction nominale des salaires et des pensions, augmentation massive de la TVA, explosion du chômage à 27 %, exode des jeunes diplômés. Trois gouvernements se sont succédé, le référendum de 2015 a été contourné, la crise sociale a duré une décennie.

Différence avec la Transition Républicaine : l'austérité grecque a été imposée de l'extérieur, sans consentement démocratique préalable, sans calendrier maîtrisé par le pays lui-même, sans contrepartie politique pour la population. La Transition propose précisément l'inverse : un rééquilibrage interne, démocratiquement légitimé par référendum, conduit par une majorité élue, avec un calendrier public — afin d'éviter le scénario grec, qui constitue le scénario 5 du test des IA.

Argentine 2001 — L'effondrement

L'Argentine, après plusieurs années de tentatives de stabilisation budgétaire sous le plan de convertibilité (1991-2001), a fait défaut sur sa dette souveraine en décembre 2001. Cinq présidents en deux semaines, explosion sociale, chômage de 25 %, paupérisation massive. Le pays a mis plus de quinze ans à retrouver un accès normal aux marchés financiers.

Différence avec la Transition Républicaine : l'Argentine n'avait pas de cadre constitutionnel rénové, pas de méthode publique, pas de référendum d'enclenchement, pas de mandat clair. Elle subissait depuis des années une fuite

des capitaux, un endettement croissant et une instabilité politique chronique. La Transition propose précisément la méthode inverse : agir préventivement, avec un cadre démocratique strict, avant que la crise ouverte ne s'impose. L'Argentine confirme par défaut que l'inaction est la voie la plus risquée.

Royaume-Uni 2010-2015 — L'austérité réussie budgétairement, perdue politiquement

David Cameron, élu en 2010 avec Nick Clegg, applique un programme d'austérité (réduction de 19 % des dépenses des ministères non protégés). Le déficit britannique passe de 10 % du PIB en 2010 à 4,3 % en 2015. Réussite budgétaire incontestable. Mais Cameron est aussi contraint d'organiser le référendum sur le Brexit en 2016 — qu'il perd. Conséquences politiques majeures, démission, instabilité durable.

Différence avec la Transition Républicaine : Cameron a appliqué une austérité de gestion ordinaire, sans cadre constitutionnel rénové, sans calendrier opposable, sans mandat exceptionnel. Le sujet Brexit ne lui était pas constitutionnellement opposable. La Transition, en plaçant les réformes constitutionnelles au référendum dès le premier mois, internalise le risque démocratique au lieu de le subir cinq ans plus tard. Le précédent britannique enseigne que sans cadre, la légitimité s'érode avec le temps. Avec un cadre, elle se renforce.

Allemagne 2003-2005 — Schröder, le sacrifice électoral

Gerhard Schröder lance en 2003 l'Agenda 2010 et les réformes Hartz (libéralisation du marché du travail, réduction des indemnités chômage). Ces réformes redonnent à l'Allemagne dix ans de compétitivité, ramènent le chômage de 11 % à 5 %, dégagent des excédents budgétaires durables. Mais Schröder perd les élections de 2005, son parti (SPD) entre dans un déclin historique dont il n'est pas sorti vingt ans plus tard.

Différence avec la Transition Républicaine : Schröder a porté politiquement, lui-même et son parti, le coût électoral des réformes. La Transition propose un mécanisme inédit : un président élu sur un mandat de méthode, sans parti à protéger, sans projection vers 2032, qui assume seul l'impopularité du rééquilibrage. Les partis traditionnels disposent ainsi d'une année d'incubation pour préparer leur programme dans un cadre budgétaire assaini, sans avoir à gérer eux-mêmes l'impopularité de la purge.

Ce que ces cinq cas enseignent

- Sans cadre constitutionnel rénové (référendum d'enclenchement), les réformes structurelles s'érodent avec le temps (Cameron, Hollande).
- Sans consentement démocratique préalable, l'austérité produit des dégâts sociaux et politiques majeurs (Grèce).
- Sans action préventive, la crise ouverte impose des conditions inacceptables (Argentine, Grèce, scénario 5).
- Sans externalisation politique du coût des réformes, le parti porteur paie un prix électoral durable

(Schröder, Hollande, et probablement tout candidat ordinaire qui tenterait le redressement en 2027).

Les contre-exemples n'invalident pas la Transition. Ils éclairent ce qu'elle évite — et pourquoi elle a été construite ainsi.

ZONE D'EXAMEN VI

Variables de crash-test du scénario du pire à soumettre à l'IA :

- **Le point de friction** : La conjonction simultanée de plusieurs facteurs d'opposition (politique, juridique, économique).
- **Le test de robustesse** : Pousser le modèle dans ses retranchements extrêmes pour voir où il casse.
- **Le prompt ciblé** : « *Reprends les 12 objections du Chapitre VI. Simule un scénario où les trois objections les plus fortes se réalisent en même temps. Quelles sont les contre-mesures d'urgence non inscrites dans le texte que le gouvernement de transition devrait activer pour éviter l'échec ?* »

VII. Le fondement juridique du référendum

L'objection la plus technique adressée à la Transition Républicaine concerne la procédure du référendum constitutionnel du premier mois. Cette section y répond de façon complète et honnête.

L'objection

La Constitution française prévoit deux voies pour être révisée :

- L'article 89 — la voie normale : le projet de révision doit être voté en termes identiques par l'Assemblée nationale et le Sénat, puis approuvé par référendum (ou par le Congrès à la majorité des 3/5).
- L'article 11 — le référendum législatif : le président peut soumettre directement au peuple tout projet de loi portant sur « l'organisation des pouvoirs publics ».

L'objection : la Transition prévoit un référendum constitutionnel dans le premier mois, sans vote préalable des deux chambres. Or l'Assemblée est fragmentée et le Sénat serait probablement hostile. La voie de l'article 89 semble fermée. Reste l'article 11 — dont l'usage pour réviser la Constitution est contesté par la majorité de la doctrine juridique depuis 1962.

Le précédent de 1962

Cette voie a déjà été empruntée, et elle a fondé le régime dans lequel nous vivons.

En 1962, le général de Gaulle décide de faire élire le président de la République au suffrage universel direct. Le Parlement y est majoritairement hostile. De Gaulle utilise l'article 11 pour soumettre la révision directement au peuple. Tempête juridique : le président du Sénat, Gaston Monnerville, parle de « forfaiture ». Le Conseil d'État rend un avis défavorable. La quasi-totalité de la doctrine considère la procédure comme inconstitutionnelle.

Le peuple approuve à 62,25 %.

Le Conseil constitutionnel, saisi par Monnerville, se déclare incompétent pour contrôler une loi adoptée par référendum (décision n° 62-20 DC du 6 novembre 1962), au motif que les lois référendaires sont « l'expression directe de la souveraineté nationale ». Cette jurisprudence n'a jamais été renversée : le Conseil constitutionnel ne contrôle pas les lois référendaires.

L'élection du président au suffrage universel — le cœur de notre vie démocratique depuis 60 ans — repose exactement sur la procédure que la Transition propose d'utiliser.

L'état honnête de la doctrine

- Contre l'usage de l'article 11 : la majorité des constitutionnalistes considère que l'article 89 est la seule voie de révision régulière. C'est la position dominante dans les facultés de droit.
- Pour l'usage de l'article 11 : une partie de la doctrine (dont René Capitant, doyen de la faculté de droit de Paris) soutient que l'article 3 de la Constitution — « la souveraineté nationale

appartient au peuple qui l'exerce par ses représentants et par la voie du référendum » — fonde la validité de la voie référendaire directe.

Le point décisif : ce débat doctrinal n'a jamais été tranché juridiquement — précisément parce que le Conseil constitutionnel refuse de contrôler les lois référendaires. En pratique, une révision par l'article 11 approuvée par le peuple est inattaquable devant toute juridiction française. C'est un fait jurisprudentiel établi depuis 62 ans.

La légitimité assumée

La Transition Républicaine ne prétend pas que la voie de l'article 11 est juridiquement incontestée. Elle affirme trois choses précises :

- Elle est praticable — le précédent de 1962 le démontre, et la jurisprudence constante du Conseil constitutionnel la protège une fois le vote acquis.
- Elle est démocratiquement supérieure — un référendum à la majorité absolue des suffrages exprimés confère une légitimité qu'aucun vote parlementaire ne peut égaler.
- Elle est bornée par la garantie ultime — si le peuple refuse, le président démissionne immédiatement. La procédure ne peut jamais servir à imposer quoi que ce soit contre le peuple : elle ne fonctionne que par lui.

Un élément supplémentaire distingue 2027 de 1962 : en 1962, on pouvait soutenir que l'article 11 était détourné au profit d'un homme. En 2027, il serait utilisé par un président élu sur ce mandat explicite, annoncé avant l'élection, avec démission automatique en cas de refus. L'élection présidentielle elle-même

vaudra pré-validation populaire de la procédure. Ce verrouillage démocratique en deux temps (élection sur mandat explicite, puis référendum) n'a jamais existé dans l'histoire de la Ve République.

Et si le blocage survenait quand même ?

Que se passerait-il si le Conseil constitutionnel, rompant avec 62 ans de jurisprudence, décidait de contrôler et censurer la loi référendaire ? La réponse est politique autant que juridique. Un organe de neuf membres non élus qui annulerait une décision prise par des millions de Français, sur un mandat annoncé avant l'élection présidentielle, provoquerait une crise de légitimité sans précédent — mais cette crise serait celle du Conseil, pas celle de la Transition. Aucune institution ne survit à l'annulation d'un double vote populaire explicite. C'est précisément pourquoi ce scénario est hautement improbable : les juges constitutionnels le savent mieux que quiconque.

La Transition Républicaine n'est pas un contournement de la Constitution. Elle est un retour à son article premier fonctionnel : l'article 3. « La souveraineté nationale appartient au peuple. » Tout le reste est procédure.

[ZONE D'EXAMEN VII]

Variables de crash-test constitutionnel à soumettre à l'IA :

- **Le point de friction** : Le conflit de légitimité entre le Conseil Constitutionnel, le Conseil d'État et le recours direct à l'article 11.

- **Le test de robustesse** : La résistance juridique du texte face à un recours pour excès de pouvoir ou une tentative de censure institutionnelle.
- **Le prompt ciblé** : « *Analyse l'argumentation juridique du Chapitre VII sur l'article 11. En te basant sur la jurisprudence constitutionnelle française et les précédents de 1962 et 1969, rédige la note de censure que le Conseil Constitutionnel tenterait d'opposer à ce projet, puis évalue si l'argument du souverain primaire présenté dans ce livre est juridiquement imparable.* »

Conclusion

La Transition Républicaine ne repose pas sur la confiance accordée à une personne. Elle repose sur la solidité vérifiable d'une méthode.

Les pages qui précèdent ne cherchent pas à vous convaincre par l'émotion ou la rhétorique. Elles posent un diagnostic, des chiffres, des leviers budgétaires et des verrous juridiques.

En politique, la confiance aveugle a produit la paralysie et le cynisme que nous connaissons. La démocratie moderne exige des outils d'examen et de transparence. L'époque où l'on votait sur une promesse floue doit s'effacer devant l'ère du projet auditable.

Ce manuel vous donne les outils pour tester ce modèle vous-même. Vous pouvez le critiquer, le comparer à d'autres scénarios, chercher ses failles, soumettre ses chiffres et ses arguments à des intelligences artificielles ou à votre propre raisonnement.

C'est précisément ce qui le distingue : il ne vous demande pas d'adhérer. Il vous invite à examiner.

- Si vous trouvez une méthode meilleure, prenez-la.
- Si vous trouvez une faille, montrez-la.

C'est ainsi que la politique devrait fonctionner dans une République mature : non sur la foi, mais sur la confrontation honnête des structures.

L'adresse du prompt est entre vos mains, le fichier texte est public. L'évaluation ne dépend plus des

experts autoproclamés, elle dépend de votre propre rigueur. La France a le choix entre la continuation d'un système qui bloque et une parenthèse républicaine destinée à le réparer.

À vous de juger.

Ne me croyez pas. Testez.

Pour aller plus loin

Ce Kit IA donne les éléments factuels nécessaires à une analyse comparative par intelligence artificielle. Mais il n'est pas la voix du manifeste.

Pour comprendre la genèse du projet, l'analyse complète des sept verrous, la critique du mur médiatique, la philosophie de la méthode, et les développements argumentatifs qui rendent ce projet politiquement viable, lisez le manifeste complet :

Le bon sens en politique

Manifeste de la Transition Républicaine

Maxime Siesse — 2026

Disponible sur Amazon : amazon.fr

ISBN-13

979-8184064659



Site et test des IA : transition-republicaine.fr

Contact : m.siesse@hotmail.com



Vive la France.

Vive la République.

© 2026 Maxime Siesse. Tous droits réservés.

Toute reproduction ou représentation intégrale ou partielle de la présente œuvre, par quelque procédé que ce soit, faite sans le consentement de l'auteur, est illicite et constitue une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

Les courtes citations à des fins d'analyse, de critique journalistique ou de vérification sont autorisées, conformément à l'article L. 122-5 du Code de la propriété intellectuelle, sous réserve de la mention claire de la source et de l'auteur.

ISBN : 979-8-1840-6465-9 (édition imprimée et numérique)

Dépôt légal : à parution.

Maxime Siesse — transition-republicaine.fr